



Vol à l'étalage pour moins de 100 €

Par **Megane**, le **04/03/2011** à **21:28**

Bonjour,

J'ai volé pour 65 € de vêtements et me suis faite prendre. La police est venu me chercher, j'ai été emmené à brisout et ils m'ont interrogé et je vais sans doute avoir 2 plaintes contre moi (car j'ai volé dans 2 magasins). Aujourd'hui je me demande ce que je risque. Sachant que j'ai 18 ans, pas d'antécédant avec la justice, la police etc... Eskon pourrait m'aider à en savoir plus ??

Merci

Par **Claralea**, le **04/03/2011** à **22:30**

Vous risquez soit un rappel à la loi, soit une amende mais pas de prison pour 65 euros de vol à l'étalage, surtout que vous n'avez pas d'antecedent

Par contre, vous avez des antecedents maintenant, donc economisez pour vous acheter quelque chose, ça vous coutera bien moins cher que la prochaine fois où vous vous ferez prendre